

Maître d'ouvrage :
Association L'Atre de la Vallée

EXTENSION POUR UN FATH II AU BEUBOIS A ORBEY



DCE – Février 2024

DPGF

LOT 13 : CHAPE

DECOMPOSITION DU PRIX FORFAITAIRE

OBLIGATION DE VERIFICATION DES QUANTITES

(figurant dans le cadre de décomposition du prix forfaitaire)

Il est rappelé que les quantités établies par l'équipe d'ingénierie ou Maître d'Oeuvre n'engagent pas sa responsabilité (circulaire du 9 mars 1982) vis-à-vis des entreprises (ou envers le Maître de l'Ouvrage) et ne sont données qu'à titre indicatif. Si l'entreprise considère ces quantités comme base de l'établissement de ses prix, elle engage sa responsabilité.

n°	désignation	u	Q	€ Euros	
				PU	PT
A	<u>FATH 2</u>				
1.	CHAPE				
1.01	Chape avec forme de pente pour salle d'eau	m2	59		- €
1.02	Chape flottante sur isolation de 100 mm de polyuréthane	m2	338		- €
FATH 2 : Total Hors Taxes H.T (en Euros €)					- €

Total Hors Taxes H.T.

Taxe sur la valeur ajoutée T.V.A. de 20 %

- €

Total Toutes Taxes Comprises T.T.C.

Fait à.....le.....

L'entrepreneur
(cachet et signature)